

Prix de l'eau : une hausse nécessaire et raisonnée

Afin de pouvoir poursuivre les investissements nécessaires sur le réseau et de faire face à l'inflation, la tarification de l'eau évoluera à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les communes gérées en régie :

- Consommation (m³) : 1,40€ → **1,60 € HT**
- Abonnement : 34 € → **40 € HT**

La facture d'eau pour un foyer moyen atteindra ainsi les 310 € TTC, soit une augmentation d'environ 30€/an. Elle reste cependant inférieure à la moyenne sur le Vexin qui avoisine les 400€/an.



Du changement dans les modes de règlement

Dans le cas où vous n'auriez pas encore adhéré au prélèvement automatique, vos factures seront désormais postées via une plateforme. Attention, l'envoi postal des règlements par chèque ou TIP SEPA en est modifié. L'adresse à laquelle ces derniers devront obligatoirement être adressés est la suivante :

La mensualisation de vos factures est possible, n'hésitez pas à en faire la demande !

Centre d'encaissement des finances publiques, TSA 73980, 92894 NANTERRE Cedex

Le prélèvement automatique, qu'il soit mensuel ou semestriel, le télépaiement sur payfip.gouv.fr ainsi que les règlements en espèces chez les buralistes restent d'actualité et inchangés.

Mise en ligne du site internet

Le site internet du SIEVAM est aujourd'hui disponible !

Rendez-vous sur : <https://sievam.fr/>

Conçu comme un espace d'échange et d'information, vous y retrouverez toutes les informations relatives au syndicat. Un lien vers le portail usager, permettant à chacun de suivre les données afférentes à son contrat, y est également disponible.



Nous contacter !

SIEVAM – 3, ruelle aux Moines – 95450 VIGNY

☎ : 01.75.72.01.03 – 01.75.72.01.04
(standard et urgences)

✉ : contact@sievam.fr – <https://sievam.fr/>
<https://portail-eau.sieva95.fr/>

Pour les abonnés de **Frémainville et Seraincourt**

Veolia – 09.69.36.04.00 (standard) – 09.69.36.86.24 (urgences techniques)



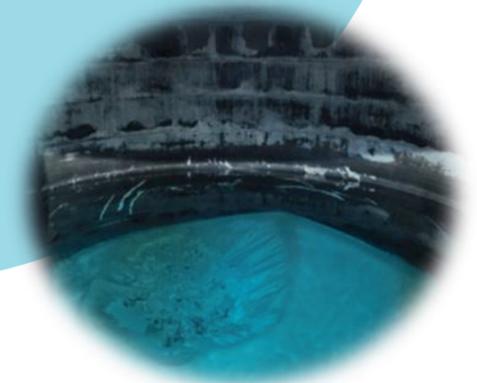
Juin 2024

La brève de l'eau

Eau potable

Les actualités de votre syndicat !

- Evolutions statutaires
- Hydrologie
- Rendement et investissements
- Prix de l'eau
- Règlements
- Site Internet



Actualités statutaires 2024

➤ Adhésion de Montgeroult

Après des années en délégation de service public, la commune de **Montgeroult** a fait le choix de rejoindre le SIEVAM au 1^{er} janvier 2024.

Disposant de son propre forage, cette adhésion invite à réfléchir sur l'alimentation en eau des communes situées sur le bassin versant de la Viosne.



➤ Une nouvelle compétence : la défense contre l'incendie

Depuis le 1er janvier 2024, le SIEVAM est dorénavant en mesure d'effectuer le contrôle réglementaire des points d'eau incendie pour les communes adhérentes au syndicat.



Amélioration du rendement, une obligation face aux changements climatiques

Evolution du rendement brut sur les 3 dernières années (territoire de l'ex SIEVA)



Le rendement brut correspond au ratio entre le volume d'eau consommé et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution. L'atteinte d'un taux de 100% est irréaliste cependant le SIEVAM s'est fixé comme objectif d'atteindre un rendement entre 80 et 90%.

Le programme de renouvellement (*) 2022 / 2023, dont le coût avoisine les 2 millions d'euros, a permis d'augmenter le rendement du réseau d'eau potable de près de **20%**, atteignant ainsi le taux de 75% et économisant par la même autour de **180 000 m³/an**.

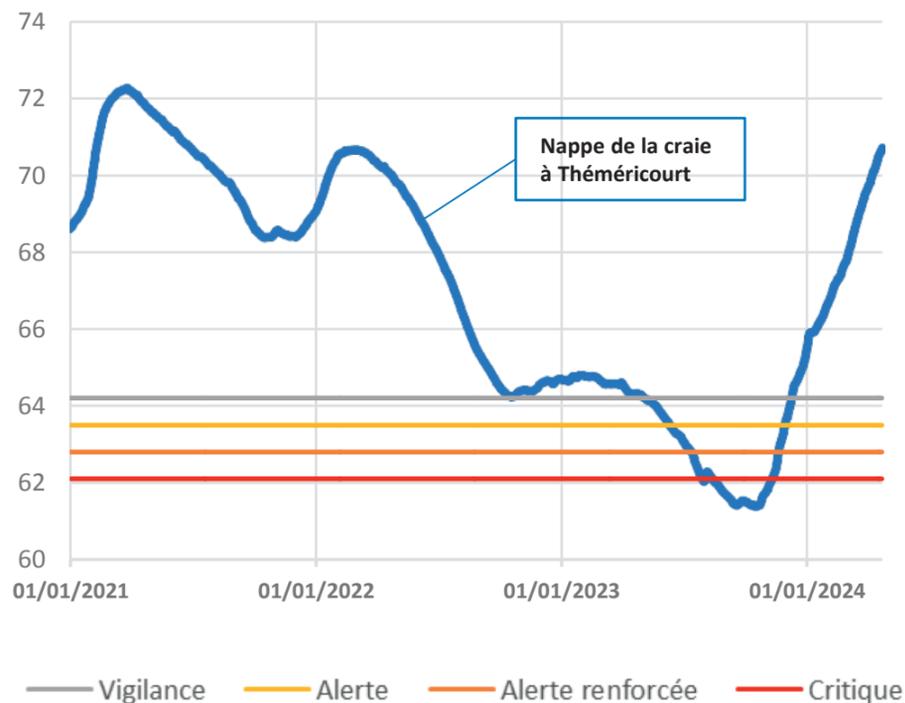
* Lors des travaux de renouvellement, la canalisation principale mais aussi les branchements et les vannes associées sont entièrement remplacés.

Un hiver heureux

Après un été 2023 extrêmement tendu, la nappe alimentant la source de la Douée s'est largement rechargée durant cet hiver.

Cette situation, aujourd'hui exceptionnelle, est certainement amenée à se reproduire de plus en plus fréquemment et oblige le syndicat à entreprendre d'importants travaux afin de sécuriser son approvisionnement en eau :

Evolution de la situation hydrologique sur le territoire (Sources : Ades)



✓ Interconnexions

Création de liaisons entre les différentes ressources du territoire afin de mettre en place une sécurisation mutuelle

✓ Rendement

Limitation des pertes d'eau en accentuant la recherche de fuites et les renouvellements sur le réseau

✓ Sensibilisation sur les éco-gestes du quotidien

Des investissements en conséquence

Dans la continuité du premier programme de renouvellement, un second de près de **1,5 million d'euros** a été lancé début 2024.

Ce dernier sera suivi d'importants travaux d'interconnexions entre nos différentes ressources afin de sécuriser quantitativement et qualitativement l'alimentation en eau du syndicat.

